



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 04/2020

Annule et remplace

Le jeudi 16 janvier deux mil vingt à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'OUZOUER SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel RIGAUX, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :**

Mr M. RIGAUX, Maire ;  
MM. HAMARD, S. IMBERT-QUEYROI, C. GONDROY, E. JARDOT, C. ZICKLER, A. SERGENT, adjoints au Maire ;  
S. BOSQUET, J. BUCAILLE, C. DE VITA, P. DOMENECH, P. DOUET, MI. GIRARD, JC LAMBERT, G. NOWICKI, C. PAULO, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Nbre de conseillers**

En exercice :	22
Présents :	16
Absents :	06

**Absentes ayant donné pouvoir :**

L. DE BRAUWER (pouvoir à C. PAULO)  
C. SIDZIMOVSKI (pouvoir à A. SERGENT)

**Absentes :**

D. BRIALIX, N. CUVECLE, A. FLANQUART, M. FORMET

**Secrétaire de Séance : Sylvie IMBERT QUEYROI**

**Transmission en Préfecture le :**

**Affiché le :**

**DELIBERATION N° 04/2020 Annule et remplace  
TARIF DE LOCATION DES SALLES**

Mr le Maire rappelle les différentes délibérations prises :

- Délibération 06 du 01/03/2012 qui majorait de 4% les montants de l'année 2012.
- Délibération 09 du 05/02/2015 qui rappelait les tarifs et adoptait le règlement intérieur.
- Délibération 05 du 27/01/2016 qui confirmait le tarif appliqué et modifiait le règlement intérieur.

M Le Maire propose

- ❖ De laisser inchangé le règlement intérieur et de revaloriser le montant des différentes locations des salles de 4%. Cette proposition est motivée par le non accroissement des tarifs depuis plus de 7 ans et par les travaux à réaliser dans les salles à louer.
  - ❖ De créer un tarif préférentiel pour les particuliers Oratoriens.
  - ❖ Il est proposé d'ailleurs de rouvrir la salle moyenne à compter du mois du 1er mars sachant que la climatisation réversible sera installée fin janvier début février.
  - ❖ Il est également proposé de maintenir la minoration de 50 % au personnel (en activité et retraités) de la Commune sur les tarifs particuliers Oratoriens, 1 fois par an.
- La tarification des salles louées aux associations locales reste inchangée et se compose de la manière suivante pour une journée :

	Associations locales Manifestations à but lucratif		Associations locales Manifestations à but non lucratif	
	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans Chauffage
Salle BALLOT	389 €	302 €	191 €	127 €
Grande Salle de l'AMITIE	277 €	168 €	89 €	50 €
Salle Moyenne de l'AMITIE	156 €	121 €	71 €	37 €
Petite Salle de l'AMITIE				

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



ID : 045-214502445-20200116-04\_20ANNULE-DE

- Proposition d'évolution de tarifs (arrondi à l'Euro) pour les associations et les particuliers extérieurs :

	Associations extérieures Anciens tarifs (depuis le 01/04/12)		Associations et particuliers extérieurs Nouveaux		Particuliers Oratoriens tarifs	
	Avec chauffage	Sans chauffage	Avec chauffage	Sans Chauffage	Avec chauffage	Sans Chauffage
Salle BALLOT	621 € (2 jours) 414 €	471 € (2 jours) 314 €	645 € (2 jours) 430 €	489 € (2 jours) 326 €	621 € (2 jours) 414 €	471 € (2 jours) 314 €
Grande Salle de l'AMITIE	405 € (2 jours) 270 €	252 € (2 jours) 168 €	420 € (2 jours) 280 €	261 € (2 jours) 174 €	405 € (2 jours) 270 €	252 € (2 jours) 168 €
Salle Moyenne de l'AMITIE	268.50 € (2 jours) 179 €	199.50 € (2 jours) 133 €	279 € (2 jours) 186 €	207 € (2 jours) 138 €	268.50 € (2 jours) 179 €	199.50 € (2 jours) 133 €
Petite Salle de l'AMITIE	162 € (2 jours) 108 €	115.50 € (2 jours) 77 €	168 € (2 jours) 112 €	120 € (2 jours) 80 €	162 € (2 jours) 108 €	115.50 € (2 jours) 77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **Donne un avis favorable à la proposition tarifaire des locations de salles à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 et confirme le règlement intérieur.**
- **Acte la réouverture de la salle moyenne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.**
- **Maintien la réduction de 50 % au personnel (en activité et retraités) de la Commune, 1 fois par an.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré le 16/01/2020

Le Maire,  
Michel RIGAUX

